



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRe

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Règlement PC-2786-17 modifiant le Règlement de construction PC-2786 permettant d'encadrer la construction d'une séparation coupe-feu entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants, a été adopté.

Le Règlement PC-2786-17 peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire le 9 juillet 2024.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRe

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the Council meeting held on July 2, 2024, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the By-law PC-2786-17 amending Construction By-law PC-2786 to provide for a framework for the construction of a fire separation between the premises of a multi-tenant industrial building, was adopted.

By-law PC-2786-17 may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

This By-law will come into force in accordance with the law.

Given in Pointe-Claire on July 9, 2024.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk